



ORPAILLAGE

Diagnostic et mécanisme inclusif de suivi des droits humains sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso



Pour le respect des droits des populations

Au Burkina Faso, l'or est devenu la première source de devises. Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire burkinabè, il existe environ 600 sites d'orpaillage où malheureusement le respect des droits humains, sociaux et économiques est loin d'être effectif. Insuffisance d'informations et de données fiables, méconnaissance des populations sur leurs droits, ... sont autant de facteurs aggravants pour remédier à cette situation.

Afin de promouvoir et renforcer la prise en compte des droits des populations, Eau vive Internationale, en consortium avec le Centre pour la responsabilité sociale dans le secteur minier (CSRSM) de l'Université Queensland d'Australie et le Centre d'études, de documentation et de recherches économiques et sociales (CEDRES) et l'appui financier de l'Union Européenne, a mis sur pied le projet « Diagnostic et mécanisme inclusif de suivi des droits humains sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso ».

Développé sur 2 ans, ce projet va permettre de faire un état des lieux précis de la situation. Sur cette base fiable, les débats seront engagés avec toutes les parties prenantes pour faire émerger des solutions concertées et adaptées qui feront progresser le respect des droits humains.

Travail des enfants, utilisation de produits dangereux pour la santé et l'environnement, prostitution, insécurité, ... sont les réalités des sites miniers

QUELQUES CHIFFRES

600 sites miniers ont été répertoriés au Burkina Faso, seulement 200 sont reconnus par l'État
1,3 million de personnes vivent sur ces sites

700 000 enfants travaillent dans les mines
(source : UNICEF 2012)

« Sur un site minier, tous les droits peuvent être bafoués, y compris le droit à la vie ... Ce travail va permettre aux gouvernants, avec l'appui des partenaires, de prendre les mesures qui s'imposent », René Bagoro, ministre de la Justice, des Droits humains et de la promotion civique

LE PROJET :

Lieu : Burkina Faso

14 sites d'orpaillage : Boromo ; Berdingline ; Karangtenga Yimiougou ; Nébiah ; Kasso ; Dossi ; Kari ; Yabongso ; Bouda ; Tambi-Pélssé ; Nobsin ; Dahoré ; Guikando.

Objectif :

Faire un diagnostic fiable de la situation des droits humains sur les sites d'orpaillage, afin d'influer pour une prise en compte de ces droits dans les politiques nationales

Cibles :

Acteurs de l'État ; acteurs locaux et structures promotrices des droits humains ; Syndicats des orpailleurs, collectivités locales, acteurs privés tels les comptoirs, les groupes vulnérables (femmes, jeunes, enfants, handicapés...)

Durée : 24 mois

(Février 2017 – Janvier 2019)

Partenaires techniques :

Eau Vive Internationale
CEDRES (Centre d'études, de documentation et de recherche économique et sociale)
CSRSM (Centre pour la responsabilité sociale dans le secteur minier)

Partenaires financiers :

Union Européenne

Des actions :

- Élaborer la caractérisation de la situation des droits humains sur un échantillon de sites d'orpaillage
- Concevoir une méthodologie de suivi du niveau de respect des droits humains sur les sites d'orpaillage
- Mettre en œuvre, sur les sites pilotes, un mécanisme inclusif et concerté de suivi des droits humains
- Instituer une plateforme d'échange et de concertation entre tous les acteurs clés
- Formuler des recommandations à l'intention des décideurs politiques en vue d'influencer la conception / actualisation de politiques et programmes de promotion des droits humains, sociaux et économiques sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso

Rôle des acteurs :

Eau Vive Internationale, chef de file, initie et coordonne les activités et la participation des partenaires impliqués.

Instituts de recherche scientifiques mettent à disposition les données existantes

Université de Queensland (CSRSM), codemandeur du projet, intervient dans l'élaboration et le suivi d'une méthodologie d'évaluation de la situation de référence, dans la définition de l'échantillonnage à partir de critères pertinents et sur la conception d'une base de données initiale.

Les services techniques de l'État facilitent et accompagnent l'accès aux sites, aux informations...

Les Acteurs locaux et structures promotrices de droits humains, sociaux, économiques, et sanitaires interviennent en terme de mutualisation d'efforts et de partage d'informations

Les orpailleurs / syndicats d'orpailleurs fournissent les informations de terrain lors des enquêtes. Ils accompagnent la mise en œuvre des stratégies et actions de plaidoyer



Coordonnatrice projet :
[ONADJA/KANDO Céline](#)



J'agis pour de meilleures conditions de vie en Afrique

Je fais un don